



**Institut de formation Aides- Soignants  
Centre Hospitalier d' Ajaccio  
BP 411  
20303 Ajaccio CEDEX**

## **Institut de Formation d' Aides-Soignants**

**Notice d' information et d' inscription  
Au concours d' entrée 2021**

Site internet : [ch-ajaccio.fr/ifms](http://ch-ajaccio.fr/ifms)

E-mail : [sec.ifas@ch-ajaccio.fr](mailto:sec.ifas@ch-ajaccio.fr)

Tel : [04 95 29 81 25](tel:0495298125)

## PREAMBULE

L'IFAS organise une session par an de formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-soignant (DEAS) de septembre à juillet 2021.

**Pour la rentrée du jeudi 2 septembre 2021, la capacité d'accueil en formation est de 65 places (formation initiale et cursus partiel) :**

- site d' Ajaccio 53 places dont 1 report

-site de Sartène 12 places

- 20% de la capacité d'accueil de l'IFAS est réservée aux agents relevant de la formation professionnelle continue. \*

En plus de la capacité d'accueil, l'IFAS réserve **3 places** aux candidats se présentant à la sélection en VAE.  
(Les modalités restent inchangées)

**POUR LES VAE PRIERE DE TELEPHONER A L'IFMS AFIN DE  
RETIRER VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION**

### Définition du métier d'Aide-Soignant

Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 22 Octobre 2005, définition du métier d'Aide-soignant :

« L'Aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'Infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R 4311-3 à R 4311-5 du code de la santé publique. Dans ce cadre, l'Aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'Aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de la vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'Aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs.

Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité ».

**MAI 2021 :** La DGOS et les associations professionnelles terminent la rédaction du nouveau programme de formation qui sera mis en place à la rentrée de septembre 2021. Les informations vous seront transmises bientôt.

La durée totale de la formation passe de 41 semaines à **44 semaines**

Début de formation le 2 septembre 2021- fin le 22 juillet 2022.

## CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations  
Conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant modifié  
Par l'arrêté du 12 avril 2021

1. **CONDITIONS POUR L'INSCRIPTION** : les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation **le jeudi 2 septembre 2021**.  
La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est **accessible sans condition de diplôme**.
2. **CONSTITUTION ET DEPOT DU DOSSIER** : Les candidats doivent s'inscrire puis télécharger un dossier d'inscription à **partir du jeudi 20 mai 2021** sur le site : [ch-ajaccio.fr/ifms](http://ch-ajaccio.fr/ifms), le remplir, joindre tous les documents listés ci-dessous le déposer à l'IFAS ou l'envoyer par courrier avec AR, cachet de la poste faisant foi, **au plus tard, jeudi 10 juin 2021. (Adresse en première page)**
3. **MODE DE SELECTION DES CANDIDATS :**

### **Arrêté du 12 Avril 2021 Concours 2021**

La sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier professionnel destiné à **apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'aide-soignant. (Suppression de l'entretien de sélection prévu à l'art 2 de l'arrêté du 7 avril 2020** relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant).

Il fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.  
- En cas d'empêchement lié à la gestion de la crise sanitaire, il est possible de solliciter un deuxième formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical en lieu et place de l'aide-soignant en activité professionnelle.

Le dossier professionnel destiné à être évalué comportera un **dossier administratif** et un document **manuscrit** relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel **en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas une feuille recto/verso.**

**Seront admis en formation** et dans la limite de la capacité d'accueil autorisée en application de l'article 5, les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation, conformément aux attendus nationaux définis en annexe de l'arrêté du 7 avril 2020.

Cette sélection est **identique pour tous les cursus et niveaux scolaires.**

**Nouveauté :** \* Un minimum de 20% des places autorisées par la Région, par institut de formation ou pour l'ensemble du groupement d'instituts de formation, est réservé **aux agents relevant de la formation professionnelle continue**.

Elle concerne les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :

- 1° Justifiant d'une **ancienneté de service cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein**, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.
- 2° Ou justifiant à la fois du **suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein**, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

« Les personnels visés aux 1° et 2° sont **directement admis en formation sur décision du Directeur de l'Institut de Formation concerné**, dans les conditions prévues au II de l'article 12 » (arrêté du 12 avril 2021).

### **3. DOSSIER ADMINISTRATIF A CONSTITUER**

- Fiche d'inscription au concours avec photo collée (pages en fin de dossier)
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité, en cours de validité, au format A4 (pleine page)
- Une lettre de motivation manuscrite ;
- Un curriculum vitae ;
- **Un document manuscrit** relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document **n'excède pas 1 feuille recto /verso** dont vous êtes l'auteur et le rédacteur ;
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
- Copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires si scolarité récente ;
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- Pour les ressortissants hors Union européenne, un **titre de séjour valide pour toute la période de la formation** permettant l'exercice professionnel et une **attestation du niveau de langue française requis B2**(obligatoire)
- Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.
- Une enveloppe format A4 à **soufflet** autocollante timbrée au tarif « **REC +AR** lettre prioritaire 100 grammes au nom et à l'adresse du candidat (écrit au-devant de l'enveloppe) qui servira à l'envoi du dossier d'évaluation et administratif en fin d'année scolaire.

#### **ATTENTION :**

**La conformité des pièces et la complétude du dossier sont les premiers critères d'évaluation,**

**Tout document noté en gras est OBLIGATOIRE,**

**Tout document demandé « manuscrit » sera rejeté s'il est remis sous forme dactylographiée,**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE**

#### **4. PUBLICATION DES RESULTATS**

Les résultats comportant la liste des candidats admis en formation seront publiés sur le site internet de l'IFAS, dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats **le vendredi 2 juillet 2021 à 14 heures.**

Chaque candidat sera informé personnellement par écrit de ses résultats. Il disposera d'un délai de sept jours ouvrés pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale, soit le **mardi 13 juillet 2021 au plus tard.**

Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile **sur la liste complémentaire ;**

#### **5. DEMANDES DE REPORT**

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.

Par dérogation au premier alinéa, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

- soit de droit en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéficiaire de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

- soit de manière exceptionnelle sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, **au moins trois mois avant la date de rentrée prévue**, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

#### **6. L'ADMISSION DEFINITIVE**

L'admission définitive est subordonnée au plus tard le jour de la rentrée :

- à la remise d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.

- à la remise avant la date d'entrée au premier stage d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1er du livre 1er de la troisième partie législative du code de la santé publique.

- Les candidats sollicitant des aménagements durant la formation doivent transmettre à l'institut de formation l'avis du médecin agréé par l'ARS désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) précisant les modalités à appliquer. Le Directeur évaluera la faisabilité des aménagements prescrits.

#### **7. DOSSIER MEDICAL**

Un dossier médical détaillé sera remis seulement aux candidats ADMIS sur liste principale après les résultats d'admission. Ce dossier médical devra être rempli par un médecin agréé et **remis à l'IFAS au plus tard le 1<sup>er</sup> jour d'entrée en formation.**

**Veillez vérifier auprès de votre médecin traitant si vous êtes à jour des vaccinations obligatoires ci-après :**

- **Vaccins obligatoires :** Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite et Hépatite B
- **Vaccins conseillés :** BCG, Rougeole, Coqueluche, Rubéole, Grippe saisonnière.

**Attention, n'attendez pas les résultats d'admission pour réaliser la mise à jour de vos vaccinations, car certaines vaccinations peuvent nécessiter plusieurs injections sur une période allant de 3 à 6 mois.**

**SYNTHESE DES ETAPES CONCOURS D'ENTREE EN IFAP 2021  
FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE**

<p align="center"><b>Date d'ouverture et de retrait du dossier d'inscription au concours</b></p>	<p align="center"><b>À partir du jeudi 20 mai 2021,</b> les dossiers D'inscription peuvent être téléchargés par internet Depuis le site de l'IFAP : <a href="http://ch-ajaccio.fr/ifms">http://ch-ajaccio.fr/ifms</a></p> <p align="center"><b>Cliquer sur l'onglet concours d'entrée, télécharger et imprimer la Notice d'inscription au concours IFAS 2021 (à lire attentivement). Puis, s'inscrire sur le site, imprimer les documents en fin d'inscription, afin de constituer votre dossier.</b></p>
<p align="center"><b>Dépôt des Dossiers</b></p>	<p align="center"><b>Les dossiers complets devront être déposés à l'IFAP du lundi au jeudi de 9h à 16h ou envoyés à l'adresse suivante avec AR :</b></p> <p align="center"><b>Institut de formation des métiers de la santé Centre Hospitalier d'Ajaccio BP 411 20303 Ajaccio CEDEX</b></p>
<p align="center"><b>Date de clôture Des inscriptions au concours</b></p>	<p align="center"><b>JEUDI 10 JUIN 2021 « cachet de la poste faisant foi »</b></p>
<p align="center"><b>Affichage des résultats d'admission</b></p>	<p align="center"><b>VENDREDI 2 JUILLET 2021</b> à 14h00 à l'I.F.M.S. Ajaccio et de Bastia et sur le site internet de l'I.F.A.P. d'Ajaccio. <b>Aucun renseignement ne sera donné par téléphone</b></p>
<p align="center"><b>Date limite courrier de confirmation de l'entrée à l'IFAP d'AJACCIO</b></p>	<p>Les candidats en liste principale doivent confirmer leur inscription par mail dans les 7 jours ouvrés après l'affichage des résultats d'admission, Soit avant le <b>MARDI 13 JUILLET 2021</b> AR faisant foi.</p> <p>L'I.F.A.P. contactera ensuite par téléphone les candidats de la liste complémentaire en fonction des désistements éventuels.</p> <p><b>Il est impératif de signaler tout changement de numéro de téléphone et d'adresse.</b></p>
<p align="center"><b>Date d'entrée en formation</b></p>	<p align="center"><b>JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021</b></p>

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en  
compte**

Fiche d'Inscription – Concours d'Entrée 2021  
Institut de Formation d'Aides-Soignants

DOSSIER N°

Site Ajaccio

Site Sartène

Madame  Monsieur

Coller photo  
RECENTE

NOM DE NAISSANCE.....

NOM MARITAL.....

PRENOM.....

NATIONALITE.....

DATE DE NAISSANCE.....AGE.....

VILLE DE NAISSANCE.....DEPARTEMENT.....PAYS.....

ADRESSE.....

VILLE.....CODE POSTAL.....

TEL DOMICILE.....TEL PORTABLE.....

ADRESSE MAIL.....

SITUATION FAMILIALE :

Célibataire  Marié(e)  Concubinage  P.A.C.S.  Divorcé(e)  Veuf(ve)

NOMBRE D'ENFANTS : .....AGE DES ENFANTS : ..... .....

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE.....

NOM : .....

Lien de parenté ou autre :

TEL DOMICILE.....TEL PORTABLE.....

**COCHER LE CURSUS CHOISI non modifiable**

**CURSUS COMPLET :**

**CURSUS PARTIEL :**

PASSERELLE : AP   DEAVS  TAVF  AES  D EA  DEAMP  MCAD

BAC PRO :  ASSP  SAPAT

AUTRES :

DIPLÔME LE PLUS ELEVE OBTENU	ANNEE OBTENTION
Année de la dernière scolarité :	
Baccalauréat intitulé :	
B.E.P Carrières Sanitaire et Sociales	
CAP Petite enfance	
B.E.P Agricole option « Service aux personnes »	
Brevet des Collèges (B.E.P.C.)	
Autre : Précisez :	
Aucun diplôme	

### SITUATION SOCIALE ACTUELLE :

Actuellement vous êtes : (plusieurs réponses possibles)

Lycéen  Étudiant  En formation  En emploi

Demandeur d'emploi  RSA  Mère au foyer

Autre  Précisez : .....

### EMPLOIS OCCUPES (avant dernier et emploi actuel) :

Type emploi :

Date arrivée :

Date départ :

L'avant dernier : ..... Du : .....

Au : .....

L'actuel : ..... Du : .....

Au : .....

S'AGIT-IL D'UN ETABLISSEMENT SANITAIRE OU SOCIAL EHPAD, HOPITAL OU AUTRE : OUI  NON

CHA : OUI  NON  Autre Fonction Publique : OUI  NON

S'AGIT-IL D'UN ETABLISSEMENT PRIVE : OUI  NON

Nom de l'établissement employeur ACTUEL : .....

Ville : .....

Date recrutement : .....

Statut : Fonctionnaire  Salarié  C.D.I  C.D.D  Temps plein  Temps partiel : .....%

### PREPA/CONCOURS :

Avez-vous suivi une préparation au concours d'entrée ? OUI  NON

Année : .....

Lieu : .....

Avez-vous déjà présenté le concours ? OUI  NON

Si oui : Année : ..... Lieu : .....

Année : ..... Lieu : .....

### ENGAGEMENT DU CANDIDAT

#### PUBLICATION DES RESULTATS

J'autorise le service organisateur du concours à publier et afficher mes noms et prénoms sur internet dans le cadre de la diffusion des résultats. : **oui**  **non**

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et fait le choix entre les deux parcours possibles.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du candidat :



DOCUMENTS à fournir pour l'inscription	Vérification de la complétude du dossier	
	Cocher les éléments que vous avez transmis à l'IFAS	Vérification par l'IFAS ne rien inscrire dans cette colonne
Fiche d'inscription au concours remplie avec <b>photo collée</b> .		
Curriculum vitae ( <b>adresse identique à celle de la fiche d'inscription</b> ).		
Lettre de motivation <b>manuscrite</b> .		
Document <b>manuscrit</b> relatant une situation personnelle ou professionnelle ou projet professionnel en lien avec les attendus de la formation ; <b>1 feuille recto/verso</b> donc vous êtes <b>l'auteur et le rédacteur</b> .		
Photocopie <b>recto-verso</b> de la carte d'identité, en cours de validité ou titre de séjour valide pour toute la période de la formation. <b>Copie des originaux</b> des diplômes ou titres traduits en français.		
Relevés de <b>résultats et appréciations</b> ou <b>bulletins scolaires</b> si scolarité récente.		
Selon la situation du candidat, les <b>attestations de travail</b> accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).		
Pour <b>les ressortissants hors Union européenne</b> , un titre de séjour valide pour toute la durée de la formation et attestation du niveau de <b>langue française requis B2. OBLIGATOIRE</b> .		
Une enveloppe format A4 à <b>soufflet autocollante</b> timbrée au tarif « <b>REC + AR</b> lettre prioritaire 100 grammes » libellée aux <b>noms et adresse du candidat</b> .		

SIGNATURE DU CANDIDAT :

**A REMPLIR PAR L'IFAS :**  
**COMPLET - INCOMPLET**

DOSSIER RECU LE : .....